

De 1 à **3,5%** de rendement

Préparez-vous à la refonte complète de l'épargne retraite

PAR SYLVAIN DESHAYES

Ni la baisse continue du rendement de fonds en euros, ni l'alignement de la fiscalité, pour les gains engrangés à compter de septembre 2017, sur la flat tax à 30%, n'ont donc découragé les détenteurs d'assurance vie. Sur les dix premiers mois de 2018, ils ont en effet déposé sur leurs contrats 21% de plus qu'en 2017, soit 117,8 milliards d'euros supplémentaires. Ces épargnants ont aussi décidé de se conformer aux conseils des assureurs en diversifiant la mise. La part des fonds risqués, les unités de compte (UC), au sein des contrats atteignait ainsi 28% fin 2018. Plutôt positif, même si l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) vient de rappeler à l'ordre les compagnies qui pousseraient un peu trop la vente de tels fonds, plus rentables pour elles, auprès des

LES OPTIONS DE GESTION BOUSIÈRE DE 9 CONTRATS PASSÉES AU CRIBLE

Distributeur (contrat)	Rendement 2017 du fonds euros (2016)	Nombre d'UC (frais de gestion)	Seuil mensuel d'activation de l'investissement progressif ⁽¹⁾ (frais)	Paliers d'application du «stop loss» relatif ⁽²⁾ (frais)	Paliers d'application de la sécurisation des gains ⁽³⁾ (frais)	Seuil d'activation de la dynamisation des gains ⁽⁴⁾ (frais)
Altaprofits (Digital Vie)	2% (2,30%) ⁽⁵⁾	400 (0,6%)	500 € (gratuit)	1% à partir de -5% (gratuit)	1% à partir de +5% (gratuit)	25 € (gratuit)
Axa (Excelium)	1,90 à 2,25% (2 à 2,50%)	80 (0,96%)	40 € (gratuit)	70 € (gratuit)	Paliers de 1% à partir de +5% (0,8%)	Non proposé
BNP Paribas (Multiplacements 2)	1,70 à 1,90% (1,70 à 1,85%)	61 (0,96%)	417 € (gratuit)	Non proposé	Non proposé	Aucun (gratuit)
Crédit agricole (Floriane 2)	1,60% (NC)	43 (0,96%)	500 € (gratuit)	-1% (gratuit)	+1% (gratuit)	Non proposé
Fortuneo (Fortuneo Vie)	2% (2,30%) ⁽⁵⁾	200 (0,75%)	5% et 100 € (28 €)	-5% et 100 € (28 €)	+5% et 100 € (28 €)	5% et 100 € (28 €)
La France mutualiste (Actépargne2)	2,018% (2,27%)	10 (0,77%)	500 € (gratuit)	de -4 à -20% (gratuit)	Non proposé	30 € (gratuit)
Mes-placements.fr (Mes-placements Liberté)	2% (2,01) ⁽⁶⁾	426 (0,50%)	50 € (gratuit)	-5, -10, -15 ou -20% (0,5%)	+5, +10, +15 ou +20% (0,5%)	100 € (gratuit)
Placement-direct.fr (Kapital Direct)	1,92% (2,25%) ⁽⁷⁾	115 (0,96%)	200 € (0,5%)	Aucun (0,5%)	Aucun (0,5%)	100 € (0,5%)
Société générale (Ebène)	1,80 à 1,85% (1,85 à 1,90%)	92 (0,84%)	1500 € (0,50% plafonné à 75 €)	Non proposé	+5, +10, +15 ou +20% (0,50% plafonné à 75 €)	Aucun (0,50% plafonné à 75 €)

UC: unités de compte. (1) Option permettant de passer progressivement du fonds euros vers le ou les UC choisies. (2) Option permettant de déclencher une vente du fonds à partir par le fonds. (3) Option permettant d'orienter les gains sur les UC vers le fonds euros ou un autre fonds sécurisé. (4) Option permettant d'orienter les intérêts du fonds euros vers les UC.

clients... Mais ces épargnants, en 2019 comme en 2020, devraient surtout être accaparés par la réforme de l'épargne retraite, prévue par la loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises). Harmonisation des possibilités de sortie en capital et des avantages fiscaux à l'entrée, portabilité accrue... Le futur PER (plan d'épargne retraite) devrait entraîner de nombreux arbitrages entre enveloppes. Et drainer, espère le gouvernement, 100 milliards d'euros de plus d'ici à 2022.

● Assurance vie Multisupport

Taux servi en 2018 : de 1 à 3,4%

Risque : de nul à élevé

Durée : au moins 1 an

Les épargnants commencent à s'y habituer : le rendement servi par

les fonds euros au titre de 2018 va s'afficher à nouveau en baisse. «Il devrait atteindre 1,6% en moyenne», prévoit Cyrille Chartier Kastler, fondateur du site Goodvalueformoney.eu. Soit un repli de 0,2% par rapport à 2017. A l'heure où l'inflation approche des 2%, ces fonds vous font donc perdre de l'argent. Même si l'on peut penser que cette phase baissière touche désormais à sa fin, mieux vaudra diversifier la mise, et orienter une part de l'épargne vers les unités de compte. Le plus simple restant de confier les clés à un expert, dans le cadre d'une gestion boursière déléguée ou pilotée, accessible à partir de quelques centaines d'euros d'encours sur les contrats en ligne. Mais il reste possible de prendre directement en main son contrat, en utilisant les options de gestion proposées par les meilleurs d'entre eux. «Ce

sont des sécurités efficaces, à condition de bien choisir ses fonds et de consacrer du temps au pilotage de ses actifs», résume Youmna Hamze, chargée du marché épargne d'AXA. Elles vous éviteront de commettre les erreurs de débutant, comme celle de vider d'un seul coup son fonds euros. Ainsi, avec l'option «investissement progressif», vous étalerez dans le temps ces arbitrages, vers un ou plusieurs fonds. Comme le montre notre tableau, ce lissage, qu'il est préférable de planifier mensuellement, est possible dès 50 à 500 euros par transfert. Autre bétise fréquente : ne jamais prendre ses profits, en pensant que les cours montent toujours plus haut. Ce que vous éviterez en actionnant l'option «sécurisation des plus-values», qui écrêtera automatiquement vos gains boursiers vers le fonds euros. Mais ...

Lavis de Capital

Excellent contrat, alliant un large choix de fonds risqués à une panoplie complète d'options boursières, qui plus est entièrement gratuites. Seul le stop loss absolu n'est pas disponible.

Des options gratuites, sauf pour celle de sécurisation des gains. A noter : le contrat Amadeo, vendu par les réseaux de CGP, propose les mêmes options, mais facture 0,6% celle d'investissement progressif.

Offre peu attractive avec seulement deux options disponibles, incompatibles entre elles. Pour l'investissement progressif, l'arbitrage doit dépasser 5 000 euros sur douze mois, et se limiter à 10 UC.

Des options gratuites et ultraflexibles, avec des paliers d'arbitrage fixés à seulement 1%, pour ce contrat accessible dès 5 000 euros d'encours. Mais l'option de stop loss absolu n'est pas proposée.

Un seuil d'activation des options un peu élevé. A signaler : une option supplémentaire, compatible avec les autres, permet de programmer des rachats partiels sur les UC (dès 100 euros par mois).

Astucieux : les paliers de l'option stop loss varient selon le risque de l'UC. Plus il est élevé, plus le pourcentage de perte toléré est faible. Dommage que la sécurisation des gains ne soit pas proposée.

Le plus large choix d'UC de notre panel, pour des frais modiques, sauf dans le cas des options stop loss et de sécurisation des gains. Pour accéder aux options, l'épargne doit toutefois dépasser 5 000 euros.

Dommage que ce contrat facture toutes les options. A noter : pour la dynamisation des gains, le montant est porté à 300 euros minimum en cas d'arbitrages vers plusieurs unités de compte.

Pas de stop loss mais un système d'alerte par SMS, qui s'active lorsque la moins-value dépasse un seuil déterminé à l'avance. C'est donc à l'épargnant de déclencher ensuite l'arbitrage.

d'un seuil de perte fixé à l'avance, par rapport à la plus haute valeur atteinte.
(5) Pour Suravenir Rendement. (6) Actif général. (7) Pour Eurossima.

«LES OPTIONS DE GESTION LIMITENT LE RISQUE ENCOURU SUR LES UNITÉS DE COMPTE.»

Youmna Hamze
Directrice adjointe
du marché épargne
et prévoyance d'Axa



De 1 à 3,5% de rendement (suite)

... l'option la plus utile sera celle baptisée «stop loss», ou «limitation des pertes». Elle permet de vendre le ou les fonds, à partir d'un seuil de moins-value déterminé à l'avance. Attention : préférez, quand c'est proposé, le «stop loss relatif», qui coupe vos positions en tenant compte de la plus haute valeur atteinte par l'épargne, au «stop loss absolu», déterminé à partir du prix d'achat. C'est ainsi que pour un fonds acheté 100 euros, qui aurait grimpé à 150 euros, un stop loss relatif à - 20% vendra ce fonds dès que le cours aura baissé à 120 euros, contre un repli à 80 euros avec le stop loss absolu. En complément, nous avons analysé l'option de dynamisation des intérêts perçus sur le fonds euros. Moins efficace pour diversifier, elle est souvent incompatible avec les autres. Dernier paramètre à surveiller, qui influencera vos gains : le niveau des frais. Illustration de cet impact pour un versement régulier de 200 euros par mois, opéré sur un fonds euros rapportant 1,6% net par an. Au bout de huit années, vous vous retrouverez avec 20 486 euros d'épargne cumulée dans le cas d'un contrat sans frais d'entrée. Contre 18,6% de moins, soit 16 666 euros, dans ...



«CERTAINS PERP PROPOSENT AUSSI LA GESTION PILOTÉE, UTILE POUR ALLER EN BOURSE.»

Edouard Michot
Président
d'Assurancevie.com

5 PERP SANS FRAIS D'ENTRÉE, DISPONIBLES SUR INTERNET

Contrat (distributeur)	Assureur	Rendement 2017 du fonds euros ⁽¹⁾ (frais de gestion)	Nombre de fonds disponibles (frais sur unités de compte)	Frais d'arbitrage (de transfert) ⁽²⁾	Nombre de profils en gestion pilotée	Frais d'arrérage ⁽³⁾	L'avis de Capital
Anthologie Perp (Assurancevie.com)	Generali	1,95% (0,96%)	100 (0,96%)	0% (5%)	1	0%	Frais raisonnables. L'option de gestion pilotée permet de sécuriser progressivement la mise vers le fonds en euros.
Aviva Retraite Perp (Assurancevie.com)	Aviva	2% (0,97%)	41 (0,97%)	0,5% (5%)	2	3%	Excellent fonds euros. Dommage que ce contrat prélève 3% de frais d'arrérage, ce qui sera défavorable aux rentiers.
Eres 163X (Mes-placements.fr)	SwissLife	0,60% (1%)	193 (1%)	0,5% (5%)	1	0%	Un Perp atypique, plus favorable aux rentiers qu'aux épargnants. Le montant de la rente a en effet été revalorisé de 2,75% en 2017.
LinXea Perp (Linxea.com) ⁽⁴⁾	Suravenir	2,40% (0,68%)	104 (0,96%)	0,5% (2%)	2	0%	Perp performant, mais qui limite à 70% la part consacrée au fonds en euros, lorsque l'encours est supérieur à 250 000 euros.
Titres@Perp (Altaprofits)	SwissLife	1,90% (0,96%)	374 ⁽⁵⁾ (0,96%)	0% (5%)	3	0%	Le plus grand choix de fonds disponibles, incluant un Opci et 6 SCPI. Seul contrat à proposer trois profils de gestion pilotée.

(1) Net de frais de gestion, avant prélèvements sociaux. (2) Pour un contrat de moins de 10 ans. (3) Prélèvés sur les versements de rente viagère. (4) Perp également commercialisé par Mes-placement.fr (Mes-placements Perp), Placement-direct.fr (Perp Vie Plus) et Assurancevie.com (Puissance Avenir Perp). (5) S'y ajoutent 153 titres vifs et 86 ETF.



De 1 à 3,5% de rendement (suite)

... le cas d'un contrat ponctionnant 4% à chaque versement.

Fiscalité En cas de retrait, les gains correspondant aux primes versées avant le 27 septembre 2017 sont imposés, sur option, à un taux de 35% dans les quatre ans suivant l'ouverture du contrat, abaissé à 15% entre la quatrième et la huitième année. Les gains correspondant aux primes versées après cette date, même sur d'anciens contrats, sont soumis d'office à un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8% dans les huit premières années du contrat. Si le contrat a plus de huit ans, les gains bénéficient d'un abattement annuel de 4 600 euros pour un célibataire (9 200 euros pour un couple). Au-delà, ils sont imposés au taux forfaitaire de 7,5% tant que le détenteur n'a pas versé plus de 150 000 euros, nets de rachat, en assurance vie, tous contrats confondus (le double pour un couple). S'il franchit ce seuil, l'impôt est prélevé d'office, à un taux forfaitaire de 12,8%, sur les seuls gains issus de versements effectués après le 27 septembre, et pour la part dépassant ce seuil de 150 000 euros. Dans tous les cas, il reste possible d'opter pour une imposition au barème de l'IR. S'ajoutent à cette imposition les 17,2% de cotisations sociales, prélevées tous les ans sur les intérêts du fonds euros et au moment du retrait sur les unités de compte. En cas de sortie en rente, celle-ci est imposée à l'IR sur une part de son montant dépendant de l'âge de déclenchement : 70% avant 50 ans, 50% entre 50 et 59 ans, 40% entre 60 et 69 ans, et 30% au-delà. En cas de décès, c'est l'âge du souscripteur lors des versements qui déterminera la

fiscalité. Pour les sommes investies avant 70 ans, le capital est transmis sans droits de succession, dans la limite de 152 500 euros par bénéficiaire. L'excédent est imposé à 20% ou à 31,25% dès 700 000 euros. Pour les cotisations après 70 ans, l'abattement atteint 30 500 euros, tous bénéficiaires confondus, et ne porte que sur les primes versées. Les gains, eux, sont exonérés.

● Fonds Euro-croissance

Performance réalisée au titre de 2017 : de +1,85% à +4,52%

Risque : nul à terme

Durée : 8 ans minimum

Créés en 2014, les fonds Euro-croissance se développent plus que timidement : en 2017, on ne comptait que 183 000 contrats investis sur de tels supports, un chiffre en hausse de 32% sur un an, pour un encours total de 2,2 milliards d'euros. Soit à peine... 0,13% des encours de l'assurance vie ! Il faut dire que ces fonds ne garantissent le capital placé, le plus souvent net de frais de versement seulement, qu'au bout de huit ans au mieux, et parfois après quarante ans. Certains fonds ne garantissant que 80% de la mise. De quoi refroidir les ardeurs... Et pourtant, ils tiennent jusqu'ici leur promesse d'octroyer, en contrepartie, un surcroît de rendement par

rapport aux fonds euros, à la garantie totale et permanente. Selon la FFA (Fédération française de l'assurance), les Euro-croissance ont affiché un gain moyen de +3,4% en 2017, près du double des fonds euros. Quelques-uns ont fait mieux, comme G Croissance de Generali (+4,52%), Prepar-Avenir de Prepar-Vie à la Bred (+3,84%) ou l'Euro-croissance d'Axa Agipi (+3,80%). Ceux distribués par l'Afer et Predica ayant, eux, accusé un net repli, avec respectivement +2,82% et +1,85%. On peut toutefois craindre que la mauvaise année subie par les indices boursiers en 2018 ne plombe l'an prochain leurs performances, en partie basées sur les marchés financiers. La future loi Pacte va s'attacher à les relancer, une nouvelle fois, en se fixant comme objectif de multiplier leurs encours par dix d'ici à 2020. C'est ainsi que les assureurs pourront proposer un rendement minimal dans le cas d'un engagement au-delà de huit ans, en octroyant par exemple une garantie de 105% du capital pour quinze ans. Autre mesure : alors que jusqu'ici la performance dépendait de la date de souscription et de la durée choisie, et variait donc d'un épargnant à un autre, les compagnies devront mutualiser ces rendements, de manière à communiquer un taux unique à l'ensemble des souscripteurs.

Fiscalité Identique à celle de l'assurance vie classique. Le transfert du capital d'un contrat traditionnel vers un Euro-croissance est possible sans perte d'antériorité fiscale, à condition de rester chez le même assureur, et qu'au moins 10% de l'encours du fonds euros de l'ancien contrat soient affectés à l'Euro-croissance.

● Perp et contrats Madelin

Taux servi en 2018 : de 1,20% à 2,40%

Risque : de nul à élevé

Durée : jusqu'à la retraite

Révolution en vue pour le Perp, ouvert à tous les épargnants, et le Madelin, dédié aux actifs non ...

L'ASTUCE LÉGALE

Voici un texte européen qui va faciliter la tâche des épargnants souhaitant comparer les assurances vie. Applicable depuis 2018, la directive Priips impose aux assureurs de fournir, avant toute souscription, une fiche descriptive de leur contrat (le DIC) détaillant, pour chaque type de frais (d'entrée, de sortie, de gestion, de surperformance, etc.), le minimum et le maximum qui pourront être ponctionnés. Sera aussi indiqué l'impact de ces différents coûts sur le rendement annuel, en fonction de la date de rachat (1 an, 4 ans, 8 ans...). Un bon moyen de vérifier que sortir d'une SCPI au bout d'un an n'est pas une bonne affaire ! Les DIC sont aussi fournis progressivement pour chaque unité de compte et le fonds en euros.



De 1 à 3,5% de rendement (suite)

... salariés. Alors que ces contrats retraite se développaient lentement (on comptait fin 2017 4% de Perp en plus sur un an, pour un total de 2,5 millions, et 6% de Madelin supplémentaires, à 1,25 million), la loi Pacte devrait leur faire subir un sacré lifting. Ils seront en effet réunis dès 2020 sous une appellation unique, le PER (plan d'épargne retraite). Leurs caractéristiques seront harmonisées : il devrait être possible de sortir, une fois à la retraite, à 100% en capital. Jusqu'ici ce n'était autorisé, et à hauteur de 20% maximum, que sur le Perp. «Une majorité d'épargnants devraient choisir cette solution», pronostique Mylène Guers, responsable du marché épargne financière de Quintesens. Autre harmonisation annoncée : celle des déblocages anticipés. Il sera ainsi possible de récupérer le capital pour acheter sa résidence principale, y compris lors de la phase d'épargne, alors que ce n'était jusqu'ici possible qu'une fois à la retraite, et pour les seuls Perp. Enfin, la portabilité des contrats, anciens comme nouveaux, sera totale : on pourra passer d'une enveloppe à l'autre, alors que jusqu'ici, si l'on pouvait par exemple aller d'un Perp vers un Madelin, l'inverse était impossible. L'enveloppe retraite suivra donc l'épargnant durant sa vie professionnelle, quel que soit son statut. A cette occasion, les frais de transfert seraient plafonnés à 3%, et limités aux cinq premières années suivant la souscription (contre 5% durant les dix premières années aujourd'hui). «Nombre de questions restent toutefois en suspens, en particulier celles sur la fiscalité», résume Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. Que cela ne vous empêche pas de prendre date, en ouvrant dès aujourd'hui un des Perp aux frais réduits que nous avons sélectionnés (lire le tableau page 14). Des contrats qui devraient pouvoir être transformés en PER. Par ailleurs, si vous déte-

nez déjà un Perp et aviez effectué des versements en 2017, gare aux mesures prises suite à la mise en place du prélèvement à la source ! Si, en 2018, vous aviez moins versé qu'en 2017, et qu'en 2019 vous versez plus qu'en 2018, les montants déductibles correspondront alors à la moyenne des primes 2018 et 2019. Ces dispositions ne sont pas valables pour le Madelin, où une cotisation minimale est de toute manière obligatoire.

Fiscalité Les cotisations sont déductibles du revenu imposable, dans la limite de 10% de celui-ci et de 31 786 euros en 2019 pour le Perp. Avec le Madelin, il est possible de déduire, en plus, 15% de la fraction du bénéfice comprise entre une et huit fois le plafond de la Sécurité sociale, soit un maximum de 74 972 euros. En 2019, les versements sur un Perp ne seront intégralement déductibles qu'à la condition que les versements 2018 n'aient pas été inférieurs à ceux de 2017 et de 2019. Sinon, le montant déductible au titre de 2019 sera la moyenne des versements 2018 et 2019. La rente est soumise à l'IR après 10% d'abattement. En cas de sortie en capital (20% au plus pour le Perp uniquement), le titulaire peut opter pour un prélèvement forfaitaire de 7,5%.

● **Perco**

Performance moyenne

annuelle : +1,8%

Risque : de nul à élevé

Durée : jusqu'à la retraite

Le plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco), proposé par 244 000 entreprises à 2,76 millions de salariés, fera aussi partie de la réforme Pacte. Mais comme, avec ce produit, il était déjà possible de débloquer l'argent en cours d'épargne pour acheter sa

résidence principale et de sortir totalement en capital à la retraite, le principal changement devrait concerner sa portabilité. Jusqu'ici, un Perco n'était transférable que vers un autre Perco, ce qui pouvait poser problème lors d'un changement d'employeur dépourvu de tel plan. Destiné à recevoir intéressement et participation, le Perco peut aussi être alimenté par des jours de compte épargne-temps ou de congés non pris. L'entreprise peut compléter avec un abondement, plafonné à 300% des versements annuels et à 6357 euros au titre de 2018. De quoi doper le rendement de ces enveloppes, qui ont rapporté 1,8% par an en moyenne, entre 2006 et 2017, selon l'Association française de gestion. Si vous faites partie des heureux bénéficiaires de tels plans, privilégiez la gestion pilotée, faisant varier les orientations de placement selon l'âge. Cette option, activée par défaut depuis la loi Macron de 2015, devrait devenir la norme des autres plans retraite.

Fiscalité Les versements issus de l'intéressement, de la participation, de jours de congés payés ou de l'éventuel abondement, n'entrent pas dans le revenu imposable du salarié. Dans le cas d'une sortie en capital, les gains sont exonérés d'impôts, mais pas de prélèvements sociaux. Dans le cas d'une sortie en rente, celle-ci est imposable sur une part de son montant dépendant de l'âge lors de sa liquidation : 40% pour un bénéficiaire âgé de 60 à 69 ans inclus, 30% à 70 ans et plus.

**DÉCOUVREZ COMMENT
DIVERSIFIER AU MIEUX
VOTRE ASSURANCE VIE
SUR CAPITAL.FR**

Capital.fr

En fonction de votre profil d'épargnant, découvrez la répartition, personnalisée, du capital à adopter. Et toujours, notre comparateur de tous les contrats du marché, classés en fonction de leurs performances et de leurs frais.

